

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/29/03 AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION
DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA Provence - EMERY 2
-Acquisition et amélioration de 2 logements dans le 5^{ème} arrondissement.**

22-38059-DF

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Société SOLIHA Provence, dont le siège social est sis 10 rue Marc Donadille dans le 13^{ème} arrondissement, sollicite la Ville de Marseille pour un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements situés 7 impasse Emery dans le 5^{ème} arrondissement.

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 247 038 Euros (deux cent quarante sept mille et trente huit Euros), la Société SOLIHA Provence doit contracter un emprunt de 56 322 Euros (cinquante six mille et trois cent vingt deux Euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce programme augmente l'offre en logements sociaux de la Ville de Marseille.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50 %) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (50 %).

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

La Ville de Marseille accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 56 322 Euros (cinquante six mille et trois cent vingt deux Euros) que la Société SOLIHA Provence se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements situés 7 impasse Emery dans le 5^{ème} arrondissement.


Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements